

« Prends garde à la Loi ! »

L'épargne salariale

Fiche programme

Objectifs de la formation

- Connaître la législation applicable, en intégrant les dispositions des réformes les plus récentes.
- Maîtriser les mécanismes d'épargne salariale.
- Identifier les indicateurs de progrès, les ressources financières et humaines.
- Savoir mettre en place les dispositifs en adéquation avec les besoins de l'entreprise.
- Savoir être force de proposition pour dynamiser et optimiser l'ensemble du dispositif.

Programme de la formation

L'épargne salariale

Les textes de référence.

L'articulation des différents dispositifs d'épargne salariale : intéressement, participation, PEE/PEI, PERCO/PERCOI, dispositifs complémentaires.

Les caractéristiques communes

Les entreprises concernées, les bénéficiaires.

Les conditions de mise en place.

Les interlocuteurs dans la conclusion des accords.

Les modalités de dépôt des accords.

La sécurité juridique des accords face à l'URSSAF.

L'information et le suivi de l'application des accords.

L'intéressement des salariés

Les trois grands principes à respecter.

Les divers schémas d'accords et formules de calcul.

Les modalités de répartition et de versement.

Les plafonds des montants individuels et collectifs.

L'intéressement, un enjeu stratégique

Un outil de management des ressources humaines.

Une rémunération facultative autofinancée par les progrès réalisés.

Un partage des résultats de l'entreprise grâce à l'implication des salariés.

La participation aux résultats de l'entreprise

L'obligation de mise en place et son application.

Les conditions d'effectif et de résultats.

A défaut d'accord le régime d'autorité.

Le calcul : formule légale, formules dérogatoires.

La répartition de la Réserve Spéciale de Participation.

Les plafonds des montants individuels et collectifs.

Les différents modes de gestion.

Les plans d'épargne d'entreprise

Le Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE - PEI)

Les principes de mise de place.

Les sources d'alimentation.

L'indisponibilité des droits, le déblocage anticipé.

Modes de gestion et supports financiers.

Le Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO- I)

Les conditions de mise en place.

L'obligation de négocier.

Les modes de gestion financière particulière.

La liquidation du PERCO, le déblocage anticipé.

L'abondement de l'entreprise

Les conditions d'aide de l'entreprise.

Les plafonds légaux.

Les modulations envisageables.

Les dispositifs complémentaires

Les stocks options, le PERE et le PERP.

Distribution gratuite d'actions.

Le plan Madelin.

Le statut fiscal et social de l'épargne salariale

Les avantages accordés selon les dispositifs.

Comparaison par rapport à une prime classique.

La méthodologie de mise en œuvre

L'étude de la faisabilité.

La construction et la négociation de l'accord.

Le plan de communication.

Choix de l'organisme de gestion et négociation du contrat.

Point d'actualité sociale

Projets d'évolutions légales et réglementaires.

Public concerné et moyens mis en œuvre

Durée : 1 jour (7 heures)

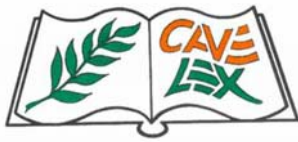
Public visé : Directeur des Ressources Humaines, responsable de l'administration du personnel, responsable paie, collaborateurs du service du personnel et de la paie, cadres opérationnels prenant des fonctions au sein de la DRH, directeur et cadres des services administratifs et financiers, cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis : Perfectionnement. Connaître les notions de base de gestion de la paie, des rémunérations et des relations sociales.

Moyens pédagogiques : Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprise : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Il est demandé aux participants de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats : Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.



« Prends garde à la Loi ! »

L'épargne salariale